CONSEIL MUNICIPAL 8 FEVRIER 2012

COMPTE RENDU

Approuvé le 14 Mars 2012

L'an deux mille douze le huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le deux février deux mille douze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

<u>Étaient présents (19)</u>: Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M.NIVERT, Mme GRIZARD, M.MONPERT, Mme CLAUDET, MM.TACCON, LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. DINTILHAC, CAMISULI, Mme PRUZINA, MM. REMY, QUIOC, BONY, Mme GIRE.

Procurations (3): M. MAUBERT à M. NIVERT

Mme BELMIN à Mme DEKKER Mme GUERIOT à M. QUIOC.

Excusés (10): MM. LECLERCQ, ALEMANY, MAUBERT, Mme DUCHENNE, MM. ANGELIS, LEBEGUE, DAMOUR, Mmes BLAIS-PERRIN, BELMIN, GUERIOT.

En exercice: 29 Présents: 19 Votants: 22

Monsieur SEUILLOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur QUIOC demande la parole pour faire la déclaration suivante : « Henri PEIGNEN remercie Madame le Maire pour le prêt d'une salle, lors de l'enterrement de sa fille Julie. Sans oublier les paroles et la grande sensibilité de Madame Delporte en cette occasion, ainsi que de Madame Claudet. »

1 - TRANSFERT DE COMPETENCES : FESTIVALS DE SPECTACLES VIVANTS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Seine a délibéré le 23 janvier 2012 pour permettre le transfert à la Communauté de Communes de l'organisation des festivals de spectacles vivants concernant aux moins 3 communes du Pays de Seine.

Madame le Maire propose au Conseil que la compétence transférée soit inscrite dans les compétences facultatives des statuts de la communauté de communes, joints en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** que soit inscrit dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes l'organisation des festivals de spectacles vivants.

Monsieur MONPERT profite de l'occasion pour rappeler les dates du Tremplin « Tous en Seine » : le 17 mars à Bois le Roi, le 24 mars à Samois, le 31 mars à Fontaine le Port et la finale le 7 avril à Chartrettes.

2 - CONVENTION VIVRAO

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune, dans le cadre de l'Agenda 21, de développer la filière bio dans nos cantines. Les repas bio constitueront 20 % des repas servis lors de l'année scolaire 2012/2013. Dans ce cadre, et pour que la démarche soit cohérente avec les objectifs de l'Agenda 21, la commune souhaite également favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement.

C'est pourquoi, la commune, en partenariat avec le délégataire pour la restauration scolaire, s'est rapprochée de l'Agence Vivrao. Celle-ci propose, dans le cadre du contrat de délégation de service public, de prospecter les agriculteurs locaux pour les inciter à produire bio et leur offrir des perspectives à long terme dans cette démarche.

Cette démarche n'entrainera aucun surcoût pour la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention « Mon assiette bio, ma pelle », jointe en annexe.

Monsieur BONY dit qu'il ne voit pas le rapport avec la pelle.

Madame le Maire explique que la pelle fait référence à l'agriculteur local qui fournit les produits bio.

Monsieur MALVOISIN se demande quel est l'objet de cette convention, ce qui se cache derrière.

Madame le Maire lui répond que cette convention est une façon pour le délégataire de s'assurer d'avoir des producteurs qui peuvent l'approvisionner en produit bio, en leur proposant une collaboration sur du long terme.

Monsieur BONY demande quelle sera la traçabilité des produits et quel contrôle aura la commune.

Madame le Maire explique que la traçabilité des marchandises est due par le prestataire, qu'elle est d'ores et déjà appliquée. Madame le Maire rappelle également que dans le cadre de la délégation de service public, la commune a un droit de contrôle total sur le prestataire. La collectivité peut notamment à tout moment inspecter les cuisines locales et la cuisine centrale.

Madame GIRE dit que l'intérêt de cette convention est de mettre l'accent sur les agriculteurs locaux. Mais elle ne comprend pas le rôle de la commune dans cette convention qui relie Vivrao et Avenance.

Madame le Maire explique que l'intérêt pour la commune est d'avoir des moyens pratiques et complémentaires pour convaincre les agriculteurs locaux de faire du bio. Vivrao peut aider les agriculteurs de leur transition vers l'agriculture bio.

Monsieur QUIOC souligne que cela va se faire sans surcoût pour la commune, ce qui est une bonne chose.

Monsieur MALVOISIN dit que cette convention va permettre de savoir si l'objectif de 20 % d'agriculture bio dans les assiettes des cantines est atteignable, ce qui n'est pas évident.

Madame GIRE regrette que le dispositif de la délégation de service public ne permette pas un bon contrôle du prestataire.

Monsieur MALVOISIN lui répond que le contrôle exercé par la commune est tout à fait satisfaisant.

Madame GIRE demande à ce que l'application de cette convention soit suivie de très près.

Monsieur TACCON explique que Vivrao agit plutôt comme un régulateur du marché bio. Ce n'est pas le rôle d'Avenance ni des agriculteurs de s'en occuper. Vivrao facilite l'adéquation entre l'offre et la demande.

Madame le Maire invite les élus à suivre cela dans le cadre de la « commission menus ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention «VIVRAO».

3 - AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire explique que le budget primitif de la commune sera examiné et mis au vote lors de la séance du conseil municipal le 14 mars 2012.

Cependant, d'ici ce vote, il est nécessaire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement. Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet d'effectuer de telles dépenses, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent, et sous condition de l'autorisation de l'organe délibérant.

Aussi, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'achever le plus rapidement possible la démolition du préfabriqué du stade Langenargen (art. 2135 - 6 936,80 €). Cette démolition pourrait être accompagnée de celle de la petite masure du 12 rue Pasteur (art. 2135 - 7 000 €).

Enfin, Madame le Maire explique que, dans la continuité de la délibération du 18 janvier dernier portant sur l'aménagement de la rue du Clos de la Cure, elle a été amenée à préempter plusieurs parcelles de terrains pour un montant total (prix principal de 150 000€, frais d'agence et de notaire compris) de 162 913 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager et de mandater ces dépenses d'investissement.

Monsieur QUIOC rappelle ce qu'il a déjà dit de ce projet, à savoir que c'est inutile. De plus, il indique que la vente a déjà été signée le 26 janvier. Il ne faut pas mettre « la charrue avant les bœufs ». Cela le choque de signer un acte d'achat avant l'accord du conseil.

Madame le Maire dit qu'à la demande du vendeur, la vente devait être faite avant le 29 janvier. Il convient maintenant de payer cette acquisition.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE: 2 voix (Mme GUERIOT, M. QUIOC)

ABSTENTION: 0 voix

POUR: 20 voix

AUTORISE Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement ci-dessus décrites.

4 - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Madame le Maire invite Monsieur Malvoisin à présenter le rapport du délégataire pour l'année 2010.

1. Caractérisation technique du service

- Territoire desservi : Commune de Bois-le-Roi

- Mode de gestion du service : Délégation de service public

Contrat d'affermage avec la Société des eaux de Melun (groupe Véolia), du 01/01/2000. Fin du contrat : 31/12/2014. Avenant n°1 du 30 juillet 2005, incluant l'intégration du nouveau forage, le décret 2001-1220 et certaines dispositions de la loi SRU.

- Population desservie : 5642 habitants

- Nature des ressources en eau :

Dénomination	Nappe sollicitée	Débit exploité (m3/h)	Volume prélevé (m3/an)	Variation 2010/ 2009	Volume pompé en moyenne par jour (m3)
Station de la Rue de la Cave (2 pompes; en veille)	Calcaire de Brie	140	2 683	- 85,3%	7 (50 en 2009)
Station de la rue Colinet (1 pompe ; en activité)	Calcaire de Champigny	120	363 680	+ 4,9%	996
		TOTAL	366 363	+0,4%	

- Nombre d'abonnements :

	2010	2009	Variation 10/09
Abonnés domestiques	2429	2406	+1%
Abonnés non domestiques	37	38	
(municipaux, industriels et collectifs)			
TOTAL	2466	2444	

- Volume vendu au cours de l'exercice :

	2010	2009	Variation 10/09
Abonnés domestiques	282 693	268 943	+ 5,1 %
Abonnés non domestiques	41 926	43 656	- 4%
TOTAL	324 619	312 599	+ 3,8 % (consommation de 2006 mais 7% d'habitants en plus)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Conso. Moyenne par abonné domestique (m3/client/an)	140	132	116	114	112	116
Conso moyenne globale (m3/client/an)	143	134	124	125	128	132

- Linéaire de réseaux de desserte : 44,8 km (pas de changement)

- Nombre d'hydrants (incendie) : 108

2. Tarification de l'eau et recettes du service

- Modalités de tarification :

	Rémunération du service	Tarif au 1 ^{er} janvier 2010	Tarif au 1 ^{er} janvier 2011	2011/ 2010
Part de la collectivité				
Part fixe	Néant			
Part proportionnelle (€ HT/m3/an)	Par m3	0,4573	0,4664	+ 2 %
Part du délégataire				
Part fixe (€/an)	Abonnement	37,72	38,52	+ 2,1 %
Part proportionnelle (€ HT/m3/an)	Par m3	0,7206	0,7356	+ 2,1 %
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	Par m3	0,0917	0,0917	0%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	Par m3	0,3830	0,3990	+ 4,2%
TVA	5,5%			

- Facture d'eau* type (120 m3), au 1er janvier 2011 :

* : Uniquement eau potable, sans taxes et redevances

	Collectivité	Délégataire	Taxes et redevances	2011/2010
(Collectivité	é : 30,6% ; Déléga	, ,		
	2009, comparabl é : 29,2% ; Délég	e:1,54 € HT / m3 ataire:70,8%)		
Source : http://eau.seine	e-et-marne.fr	-/analyse-depart	tementale	
Part de la collectivité	55,97 €			+ 2 %
Dont montant non proportionnel au volume	0 €			
Montant proportionnel	55,97 €			
Part du délégataire	·	126,79 €		+ 2,1 %
Dont montant non proportionnel au volume		38,52 €		·
Montant proportionnel		88,27 €		

La tarification se décompose en part proportionnelle et part fixe. Le rapport de la part non proportionnelle sur la somme de la facture doit être inférieur à 30% (à compter du 1^{er} janvier 2010). A Bois-le-Roi, la part non proportionnelle (21,1 %) est inférieure à la valeur seuil de 30%.

- Recettes :

	2010 (euros)	2009 (euros)	Variation 10/09
Ventes d'eau (exploitation du service- part délégataire)	331 902	315 908	+ 5,06 %
Autres prestations auprès des abonnés (délégataire)	11 153	9 688	+ 15,12 %
Autres produits (délégataire) : produits des travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires	42 852	46 425	- 7,7 %
Produits (part de la commune)	149 922	142 606	+ 5,1 %
Contribution du budget général de la commune	Néant	Néant	
Subventions	Néant	Néant	

3. Financement des investissements

Branchements en plomb- Montants financiers- Etat de la dette du service- Amortissements- Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service- Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2010.

4. Indicateurs de performance

- Qualité de l'eau

Fiches normatives	Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
P101.1	Microbiologie	100%
P102.1	Paramètres physico- chimiques	100%

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable :

Fiche	2010	2009
P103.2	40	40

Note: indicateurs restant à accomplir pour atteindre 100:

- Localisation et description des ouvrages annexes (pourtant noté comme étant réalisé en 2009)
- Localisation et identifications des interventions (pourtant noté dans le rapport du délégataire) Reste à accomplir (déjà signalé en 2009) :
- Localisation des branchements sur la base du plan cadastral (10 points) : Travail en cours (rapprochement SIG Véolia/ SIG Bois-le-Roi) ; action proposée au DOB 2012
- Existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (10 points)
- Mise en œuvre du programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (10 points)
- Rendement du réseau de distribution

Fiche	2010*	2009
P104.3	88,9 %	86%

- * : La mise en place en 2009 d'une lecture heure par heure des débits distribués permet une meilleure connaissance des débits de nuit (proches des débits de fuite).
- Indice linéaire des volumes non comptés

Fiche	210	2009
P105.3	2,62 m3/jour/km	3,27 m3/jour/km

- Indice linéaire des pertes en réseau

Fiche	2010	2009
P106.3	2.55 m3/jour/km	3.20 m3/iour/km

- Taux de renouvellement du réseau d'eau potable : Non disponible
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Périmètres de protection des deux stations de pompage (la Cave et Colinet)

Fiche	2010	2009
P108.3	60	60

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2009, le périmètre de protection du site de la station Colinet (nouveau forage) est maintenant officiellement entériné.

Voir si l'arrêté a été pris pour le périmètre de la Cave (mais production minime, inférieure à 1%). Reste à mettre en place : mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et d'une procédure de suivi de l'application des arrêtés.

5 . Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

- Demandes d'abandon de créances à caractère social : 0
- Versement à un fond de solidarité par le délégataire : 0 euros

Monsieur BONY regrette que le chiffre du taux de renouvellement du réseau d'eau potable soit manquant. Cela est pourtant un bon indicateur.

Monsieur QUIOC demande comment le prestataire fait pour évaluer les pertes.

Monsieur MALVOISIN explique que le prestataire calcule la différence entre l'eau extraite du château d'eau et le volume d'eau facturé aux clients.

Monsieur TACCON demande ce qu'il en est de l'usage des puits individuels.

Monsieur MALVOISIN explique qu'une règlementation spécifique existe. Il n'est pas possible de créer un puit sans autorisation ou déclaration, selon la quantité puisée. Un point sera fait sur ce sujet.

Monsieur NIVERT précise que les puits de Bois le Roi ne sont pas forcément des prélèvements dans la nappe. Il peut aussi s'agir de poches hydrostatiques alimentées par des sources.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport du délégataire du service public d'adduction d'eau potable.

5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur MALVOISIN fait l'exposé suivant :

Bilan 2011

- Une extension de réseau a été effectuée rue du Moulin pour un coût de 11 000 €.
- Le programme plomb suit son cours en fonction des travaux de voirie. Sur 2011, le changement de 50 branchements a été effectué sur rue de la Chapelle, rue des Petits Prés, Allée de Barbeau, Allée de la Source et Avenue Leclerc pour un montant total de 103 000 €.

Nous sommes encore loin de tirer un trait sur cette opération, puisqu'il resterait encore 800 branchements à mettre en conformité.

Orientations 2012

- Monter en puissance dans le programme de mise en conformité des branchements en plomb, l'objectif étant d'avoir une conformité totale fin 2015. Nos charges financières continuant à diminuer (seulement 900 € en 2011 après déduction de ICNE), nous disposons maintenant d'une marge de manœuvre importante. Mais le recours à l'emprunt ne sera pas suffisant: le coût total de cette mise en conformité a été estimé en 2010 à 1 750 000 €, il faudra aussi probablement poursuivre l'augmentation modérée de la surtaxe provisoire au m3 d'eau consommée, pour financer cet investissement nécessaire.
- Assumer totalement le programme de mise en conformité du plomb sur le budget annexe de l'eau amènerait à emprunter près de 1,3 M €. Grace à des prêts à Taux zéro pour partie, cela est possible financièrement à condition de l'associer à une augmentation de 2% de la redevance communale chaque année (ce qui aurait un impact de 7 € sur une facture moyenne annuelle en 2015). Cependant la nécessité de garder des capacités de financement suffisantes pour des aléas d'infrastructures du réseau pourrait orienter vers d'autres solutions que le seul budget annexe pour supporter le coût de la mise en conformité.
- Continuer à avancer sur le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Commune.
- Une augmentation modérée de la part communale, dont on propose qu'elle soit alignée sur le taux d'augmentation des bases, pour prendre en compte l'inflation des coûts, éviter un appauvrissement du service et aider à boucler le programme «plomb». Ce taux, stable depuis 2002, a été augmenté de 2% en 2010 et en 2011

Monsieur MALVOISIN ajoute que pour l'année 2012, il serait souhaitable de compléter le Système d'Information Géographique (SIG) en y ajoutant l'historique des interventions faites sur le réseau. Cela pourrait être fait avec un stagiaire choisi par Veolia.

Monsieur QUIOC dit que cela pourrait être utile si la gestion de l'eau devait revenir en régie.

Monsieur MALVOISIN confirme que cela serait effectivement très utile. Il précise que les données nécessaires à un éventuel transfert vers une régie sont collectées par la communauté de communes.

Monsieur BONY explique que le budget de cette année porte presque exclusivement sur le remplacement des branchements plombs. Il rappelle avoir déjà évoqué les sommes exorbitantes nécessaires pour ces travaux. De plus, d'après ses calculs, au rythme actuel, la commune va mettre 16 ans à remplacer l'ensemble des branchements concernés. Monsieur BONY explique que dans ces conditions, il ne voit pas comment la commune va respecter l'échéance de 2015. Il se demande comment les gens vont supporter l'augmentation du prix de l'eau pour cette cause. Monsieur BONY se dit également inquiet de ce qui se passera si d'autres travaux importants sont nécessaires d'ici là.

Monsieur MALVOISIN dit que la réponse est dans la question.

Madame le Maire propose que la commune contractualise avec une entreprise un nombre précis de branchement à exécuter chaque année.

Monsieur TACCON ajoute qu'il faut effectivement sortir rapidement de ces travaux car à moyen/long terme, le budget de l'eau risque de se retrouver avec des travaux imprévus à financer. Il faudrait pouvoir provisionner ces dépenses pour ne pas être un jour coincé.

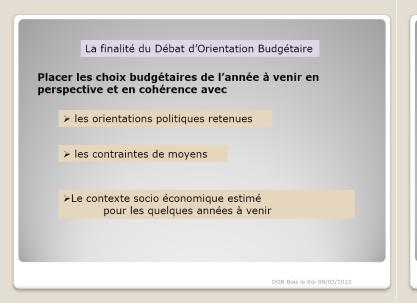
Monsieur QUIOC dit que le problème est que si l'on va vite, le coût va être plus élevé, et si la commune avance plus lentement, les travaux vont trainer dans le temps. Il précise que ce qui importe en réalité ce n'est pas le branchement mais la teneur en plomb dans l'eau. La législation n'impose pas le remplacement des branchements plomb, surtout que nous ne savons pas en quelle matière sont les tuyaux chez les particuliers. Monsieur QUIOC pense que de toute façon, par les temps qui courent, il vaut mieux ne pas emprunter.

Monsieur MALVOISIN dit qu'il sera impossible d'investir sans emprunter.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du service de l'eau.

6 - BUDGET COMMUNE: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur TACCON fait la présentation suivante :



Les orientations politiques

- Maintenir le service à la population et favoriser l'accès pour tous aux services sociaux, culturels ,communaux ou associatifs
- > favoriser l'évolution de la commune dans le respect de sa spécificité paysagère , architecturale et urbaine
- > Compléter les équipements collectifs et améliorer leur niveau de qualité d'usage et environnementale.
- Compléter et entretenir les réseaux de tous types , voirie, eau , informations

DOB Bois le Roi 08/02/2012

Les orientations politiques

> par l'élargissement et l'intensification des actions intercommunales

dans le fil de l'agenda 21

> Accélérer la politique d'économies d'énergie dans les bâtiments publics

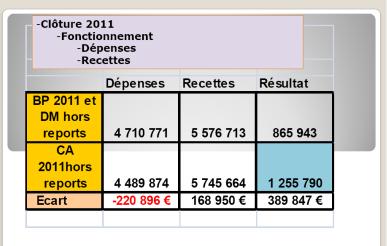
> favoriser l' Animation économique et les possibilités d'emploi locaux

> S'attacher aux liens sociaux pour favoriser l'intégration de tous jeunesse adolescente handicapés

Préservation des équilibres financiers

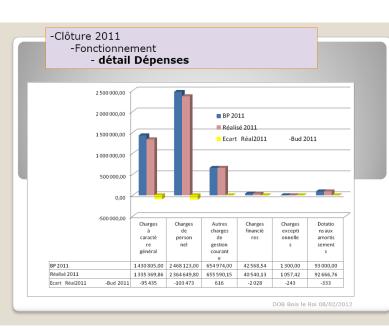
> En limitant l'endettement dans des ratios prudentiels

> Sans accroissement de la pression fiscale
Taux inchangés

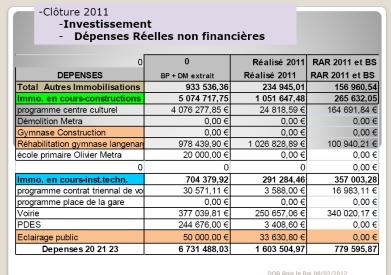


Résultat élevé mais que plusieurs facteurs exceptionnels ne rendent pas reproductible

DOB Bois le Roi 08/02/2012







	issement :nses / Rece	ttes	
DEPENSES	Réalisé 2011	RAR 2011	TOTAL
Rembourst TLE	18 328 €	0 €	18 328 €
Emprunts en unités monétaires	986 832 €	0 €	986 832 €
Restitution caution	525€	0 €	525 €
Emprunt CAF	6 775 €	0 €	6 775 €
Total Autres Immobilisations	234 945 €	156 961 €	391 906 €
Immo. en cours-constructions	1 051 647 €	265 632 €	1 317 280 €
lmmo. en cours-inst.techn.	291 284 €	357 003 €	648 288 €
Depenses 20 21 23	1 603 505 €	779 596 €	2 383 101 €
TOTAL DEPENSES	2 590 337 €	779 596 €	3 369 933 €
RECETTES Investissement	Réalisé 2011	RAR 2011	TOTAL
Excédent antérieur reporté inv.	226 306 €	0 €	226 306 €
FCTVA	55 339 €	0 €	55 339 €
TLE	71 554 €	0 €	71 554 €
Excédents de fonctionnement	865 064 €	0 €	865 064 €
Total 13 - Subventions	173 305 €	333 098 €	506 403 €
Total 16 - Emprunts	814 457 €	446 498 €	1 260 955 €
Total 28-	92 667 €	0 €	92 667 €
TOTAL RECETTES	2 298 947 €	779 596 €	3 078 543 €
Résultat de cloture	-291 389 €	-446 498 €	-737 887 €

Clôture et reports 2011

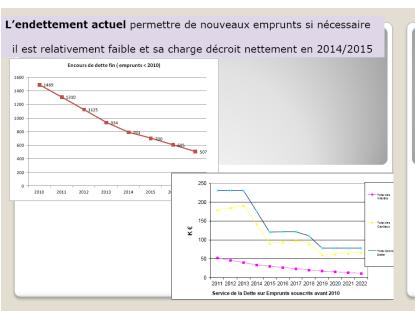
Le fonctionnement 2011 enregistre
 un excédent de 1 255 790 €

Mais l'investissement 2011 et RAR nécessite de
 provisionner 737 887 € sur les
 reports de résultat 2011

La situation financière de clôture est nettement favorable

le report 2012 dépasse 2 M€

Rappelons qu'il inclus 0.5 M€ de subvention liées au projet culturel
 et donc assujettis à sa réalisation.



Les perspectives 2012 en Fonctionnement : RECETTES

Ressources fiscales TH TF TFNB 72% / total recettes

Stabilité des taux d'imposition communaux

Montants de la part communale moyenne par foyer fiscal Augmentation des bases de 1.8 %

Dotation de fonctionnement (Etat ...) 20% / total recettes a Maintien ou baisse des Dotations actuelles ?

b « Risque « de contribution de la commune à la péréquation nationale et régionale (Dotations Négatives)

Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)

Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

Les perspectives 2012 en Fonctionnement : **DEPENSES**

Charges générales

30% / Total Dépenses

a Indice d'augmentation moyenne 2 à 3% par an (suivi historique)

Impact à prévoir de la hausse de TVA et des tarifs Energie.

b Peu de marges de manœuvre (énergie, entretien, assurance, transports scolaires > 50% du total)

Charges de Personnel 52% / Total Dépenses

1.Stabilité des effectifs

2.Prise en compte en année pleine du service Municipal du Bébé Accueil

3.Indice d'augmentation de 1.5% en 2012 selon les hypothèses actuelles

DOB Bois le Roi 08/02/2012

Axes privilégiés et principes d'action

Actions de renforcement des moyens actuels de l'action communale

Vigilance sur l'émergence de besoins d'aide sociale liés à la situation économique générale

- indexation et tarification des services communaux
- offre suffisante des structures (Alsh, Etudes, repas Séniors)
- renforcement des moyens du CCAS (précarité énergétique ?)

Poursuite et accroissement des subventions aux associations

> levier d'action culturelle et sociale

DOB Bois le Roi 08/02/2012

DOB Bois le Roi 08/02/2012

Au-delà de ces actions prioritaires de continuité

Quelques questions plus prospectives de nature à orienter des choix budgétaires.

- •Quelle politique jeunesse souhaitons-nous ? avec quels moyens ?
- Quelle politique culturelle en l'état actuel des équipements souhaitons-nous ?
- •Comment poursuivre le renforcement du logement social ?
- •Quel service à améliorer ou à créer?

DOB Bois le Roi 08/02/2012

Les choix d'investissements

Maintenir le niveau et l'entretien des équipements divers des services techniques et administratifs et scolaires

400K€ TTC par an subvention < 5%

A ce titre et de surcroit la mise à niveau du bâtiment de la Mairie.

400K€ à 500 K€ seront budgétés sur 2012 pour la financer.

Opération susceptible d'être intégrée dans le contrat régional selon l'évolution de son périmètre

Accroissement des efforts d'économies d'énergie

(isolation , régulation , remplacement générateur d'énergie)

>= 100 K€ par an

Le bâtiment Julien Coquement

D'autres actions seront menées sur d'autres bâtiments en collaboration avec la Communauté de Communes qui en fait une priorité de son Agenda (1802/2012)

Les choix d'investissements >Poursuite travaux de Voirie • contrats triennaux de voirie 300 à 400 K /an • aménagements de circulation douce 100K€ à 150 K€ en 2012 rénovations de voirie Hors triennal avec très peu de subventions (refonte en cours du dispositif PDES). 250 à 300 K€ >Réalisation des objectifs du nouveau contrat régional 2010 / 2015 • Culture • Scolaire et périscolaire • Espaces urbains • Sports • 3 M€ HT subventionnables à 40% DOB Bois le Roi 08/02/2012

	Estimation	
Projets pour un nouveau Contrat Régional à Bois le Roi 2010 / 2015	Opération HT	
1) CULTURE: subvention attendue 720 000C		
Bibliothèque-médiathèque, salle de spectacles vivants, salles d'enseignement artistique. Bâtiment Basse consommation et longuement concerté avec les utilisateurs et les institutionnels.	2 400 000 €	
SCOLAIRE et PERISCOLAIRE: subvention attendue 240 0	100€	
2.1/ Agrandissement de l'accueil de Loisirs par l'adjonction d'un module et d'une grande salle d'activité, donnant aussi la possibilité d'un usage partagé avec les écoles et les associations de la grande salle existante	300 000 €	
2.2/ Réhabilitation et extension de l'école maternelle : agenc une 7ème classe et un dortoir	ement de l'entrée,	
	300 000 €	

	Estimation	
Projets pour un nouveau Contrat Régional à Bois le Roi 2010 / 2015	Opération HT	
3) SPORTS subvention attendue 60 000C		_
e, et ette subtenuen attenuae so cocc		-
3.1/ aménagements des abords du gymnase du stade Langenargen	50 000 €	
3.2/ aménagements de terrains « sport pour tous » : mini terrain de foot, tennis, basket	100 000 €	
		-
4) Réaménagement d'espaces urbains : subvention attende	ie 180 000C	
4.1 / à proximité de la gare : aménagement de l'avenue de la Forêt et du parvis de l'espace Culturel pour faciliter l'accès	300 000 €	
aux commerces de ce secteur.		1
4.2 / aménagement du parc du site des Chardonnerets	•	
	75 000 €	
4.3/ aménagement de la perspective de l'Eglise et de chemin- compris la démolition des préfabriqués restants	ements plantes y	
	75 000 €	7
	TTC	コ
TOTAL subvention attendue du Conseil Régional 1 200 000C	3600000	-

Monsieur BONY demande que soit étudiée la possibilité de créer des postes pour des personnes qui pourraient faire traverser la route aux enfants au niveau des carrefours de l'école Métra. Ces postes permettraient de dégager du temps pour la police municipale.

Madame le Maire répond que cette proposition va être étudiée.

 $\label{eq:madame} \mbox{Madame GIRE demande s'il y a l'intention d'intensifier la politique jeunesse. Les actions vont-elles se généraliser?}$

Madame le Maire répond que cela s'inscrit dans le passage de la compétence à la communauté de communes. Les jeunes ne connaissent pas de « frontière de village ». Par ailleurs, le collège regroupe déjà des jeunes de Samois, Chartrettes et Bois le Roi.

Madame GIRE dit qu'elle attend donc le transfert.

Madame le Maire précise que ce qui se fera sera dans la continuité de ce qui existe déjà. Mais pour bâtir d'avantage il faut étendre les actions au-delà de Bois le Roi.

Madame PARKER explique que « faire le contraire » serait reculer. Le service jeunesse de Bois le Roi travaille déjà avec Chartrettes. La demande d'échanges avec les collégiens est flagrante.

Madame GIRE répond qu'il faut évidemment travailler sur le secteur jeunesse en intercommunalité. Cependant elle se pose la question de savoir ce que Bois le Roi doit impulser. Maintenant que les journées oxygènes ont pris, elles doivent s'étendre au-delà des vacances scolaires. Il faut encourager les engagements des jeunes. Il faut également élargir au-delà de la tranche d'âge du collège. Enfin, il faut lier la politique jeunesse à la politique culturelle.

Monsieur BONY ajoute qu'il ne faut pas regarder la population jeune comme homogène. Les jeunes ne sont pas les mêmes en fonction de leur âge ou de leurs préoccupations.

Madame GIRE dit qu'il pourrait y avoir un point d'information-jeunesse sur la commune.

Madame le Maire est d'accord avec ce qui vient d'être dit, et précise qu'un Point d'Information Jeune serait plus justifié dans le cadre de l'intercommunalité.

Madame GRIZARD ajoute que la taille de la commune est trop petite pour qu'un tel service fonctionne.

Madame CLAUDET rappelle que la CCAS a mis en place la « bourse au permis » à destination des jeunes.

Madame PARKER précise que dans cette optique il faudrait également définir la politique intergénérationnelle. La politique culturelle mise en place doit être ouverte à tous. Les moyens nécessaires ne sont pas forcément financiers mais aussi humains.

Madame le Maire insiste sur le fait que la politique intergénérationnelle s'inscrit entre autres, dans le cadre de l'Agenda 21.

Monsieur MALVOISIN s'interroge sur ce que peux être une politique jeunesse à l'époque de Facebook et des réseaux sociaux sur internet.

Madame GIRE pense que les jeunes ont besoins de liens.

Madame GRIZARD demande à Madame GIRE d'exposer des exemples.

Madame GIRE explique qu'une école multisport peut s'inscrire dans la durée. Elle peut être utile pour proposer régulièrement des activités sportives à des jeunes qui n'ont pas encore choisi de pratiquer dans un club ou une association spécialisée.

Monsieur TACCON précise que ceux qu'il faut « capter » et intéresser, ce sont ceux qui ne se sont pas encore engager.

Monsieur NIVERT dit que l'aire de glisse sur la base de loisirs peut également être un exemple de structure réussie à destination des jeunes.

Madame GIRE dit qu'effectivement cela est une réussite.

Madame le Maire ajoute que l'aire de glisse est un vrai projet avec des idées d'éducation et de transmission de valeurs et que c'est un lieux de rencontres et d'échanges entre personnes de tous horizons et de tous âges.

Madame GIRE dit qu'il ne reste plus qu'à convaincre les filles que cela leur est également destiné. Concernant le logement social, Madame GIRE note que le besoin porte plus sur des investissements que sur du fonctionnement.

Monsieur BONY constate que si l'on fait la synthèse, ce budget est soumis à beaucoup d'aléas. Concernant la voirie, on sait que les subventions du conseil général vont être à la baisse et que le programme du contrat triennal risque d'être plus coûteux que prévu. Concernant le centre culturel, son avenir est encore incertain. En revanche, il est sûr que la bibliothèque ne sera bientôt plus aux normes. Monsieur BONY demande s'il n'est pas possible de dissocier la bibliothèque de la salle de spectacle. Dans ce cas, la bibliothèque pourrait s'installer au Clos Saints Père, l'école de musique resterait sur Coquement et la salle de spectacle irait ailleurs.

Madame le Maire répond que l'idée d'installer la bibliothèque à côté des écoles est une « fausse bonne idée ». Les écoles ont leur propre mode de fonctionnement avec leur propre bibliothèque. Il en est de même pour le collège. Les écoles peuvent évidemment aller à la bibliothèque municipale, mais ce n'est pas leur priorité. De plus, en cas d'utilisation scolaire, l'accès des habitants à la bibliothèque se trouverait limité, voire empêché comme c'est le cas pour les piscines ... La distance « raisonnable » n'est pas un obstacle, le trajet école/stade ou collège/stade est régulièrement fait.

Madame le Maire ajoute que si la commune devait abandonner le projet tel qu'il est, il faudrait aussi admettre que la commune n'aurait pas de salle de spectacle. La commune irait « squatter » la salle Marcel Paul ou les salles de Samois ou Chartrettes. Concernant l'école de musique, elle est effectivement mieux installée rue Coquement que dans les préfabriqués du Clos Saint Père. Mais la dispersion des enseignements artistiques

persiste et les locaux sont encore « approximativement adaptés » Il reste le problème de la bibliothèque. Le bâtiment actuel n'est pas aux normes pour l'accueil des personnes handicapées et les petits 90m² du premier étage resteront inaccessibles !

Madame le Maire rappelle le concept qui a guidé le projet d'Espace culturel qui reste d'actualité : il s'agit de grouper sur un même site autour de la médiathèque, les enseignements artistiques et une salle de spectacles vivants pour permettre la synergie culturelle. Ainsi, plutôt que d'investir pour pérenniser l'inconfort et la dispersion, Madame le Maire souligne que c'est en construisant pour la « petite enfance » que la bibliothèque pourra trouver une accessibilité... En effet, les locaux de la Halte-garderie, comme ceux réservés aux assistantes maternelles sont très imparfaits, et que l'installation ne pourra pas être mieux « adaptée ». Donc, pour attendre la construction de l'Espace Culturel, c'est en construisant des locaux adaptés pour la Petite enfance, qu'une solution sera apportée d'abord au Bébé Accueil et aux assistantes maternelles, ensuite transitoirement à la bibliothèque, qui pourra occuper le rez-de chaussée de la Roseraie.

Madame GIRE est favorable à la création d'une structure type multi-accueil, regroupant la halte-garderie et un relais assistantes maternelles, cependant celle-ci doit être déconnectée du centre culturel car elle répond à un vrai besoin.

Madame le Maire précise qu'une étude a été faite par la CAF sur la petite enfance dans notre secteur géographique. Elle montre effectivement une offre de place suffisante au regard des 0/3ans de notre territoire. Mais un manque de place sur les secteurs sud, notamment sur Nemours et Fontainebleau, engendre peut-être une pression sur nos structures. Le projet « petite enfance » est sans lien avec celui de l'Espace culturel, mais il peut être plus rapidement fait et permettre d'attendre tout en réalisant un investissement utile.

Monsieur MONPERT dit qu'il reste attaché au projet culturel tel qu'il existe actuellement. Il y a une cohérence entre la bibliothèque, l'école de musique et la salle de spectacle. Il rappelle que le Trait d'Union, à 10 musiciens près, est la plus grosse école de musique du Sud Seine et Marne.

Madame GIRE est heureuse d'apprendre que le problème de l'école de musique n'est pas considéré comme résolu.

Monsieur TACCON explique que les cours sont encore répartis sur 6 lieux différents qui ne sont pas adaptés à la pratique de la musique d'ensemble.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Informations et questions diverses

Du 25 février au 3 mars : séjour montagne de l'accueil de loisirs.

18 mars : Fête du printemps avec l'ALSH : défilé autour des écoles. Concertation à faire avec la PM.

31 mars : Berges saines : action du service jeunesse pour nettoyer les berges de Seine.

31 mars : film de Bois le Roi Audiovisuel avec les Tacot Bacot. Projection au Château de Tournezy.

13 avril : Nettoyage de printemps collège et école métra. Secteurs à déterminer

22/04 et 6/05 : élection présidentielle ; 10 et 17/06 : élections législatives.

Monsieur QUIOC demande s'il est possible que les tribunes libres soient publiées dans le Tambour d'avril ou de mai au lieu de celui du mois de mars.

Madame le Maire lui répond que cela n'est pas possible, les dates ayant été communiquées au groupe de madame BLAIS PERRIN, comme à celui de Madame GUERIOT en respectant les délais habituels.

Monsieur QUIOC demande dans quelle mesure la commune peut attribuer des macarons aux véhicules de la Poste afin de leur permettre de se stationner sur la zone bleue de la place de la gare sans contrainte horaire.

Madame le Maire explique que cela n'est pas possible. La zone bleue est valable pour tout le monde. La Poste a la possibilité, si elle le souhaite, de louer des places de stationnement sur le parking Pasteur et cela a déjà été dit et écrit à La Poste. Les « tarifs de groupe » ont été portés à connaissance des commerçants et de La Poste lors du vote du Conseil.

La séance est levée à 23h15.

Prochain conseil le 14 mars 2012.